

► RACHAT - France Télécom lance une garantie de cours sur Diwan

Première garantie de cours sur Alternext. Vendredi, Groupe Diwan, un intégrateur spécialisé dans la convergence voix et données, a annoncé que ses actionnaires majoritaires avaient cédé leurs parts à France Télécom. Ces actionnaires détenaient jusqu'ici 72 % du capital. L'opération s'est effectuée à 41,97 euros par action, soit une prime de 44 % par rapport à la moyenne des vingt derniers jours et de 19,9 % par rapport au dernier cours coté du 21 juillet. La transaction valorise Groupe Diwan à 35,9 millions d'euros.

La SSII était inscrite sur le Marché Libre depuis 2000. Elle a été transférée, sans levée de fonds, sur Alternext, le 20 septembre 2005. Depuis ce transfert, l'action a gagné 126 %. Le groupe est rentable depuis 2005, année où les ventes ont crû de 26 % à 36 millions d'euros. Diwan a, depuis, mené une campagne importante d'acquisitions, mais, selon une source proche de la société, il lui fallait encore grandir pour répondre aux exigences du marché. Dès lors, un adossement avec un grand groupe était indispensable. Plusieurs groupes ont fait part de leur intérêt et, selon **David Salabi, directeur de Financière Cambon, qui a conseillé les actionnaires de Diwan, France Télécom l'a emporté du fait à la fois d'un prix « compétitif » et d'un « projet porteur ».**

Garantie particulière. Conformément aux règles d'Alternext, une garantie de cours va donc être lancée. Avec une particularité, car Alternext ne connaît pas de retrait obligatoire comme le marché réglementé. Si France Télécom détient plus de 95 % de Diwan à l'issue de la garantie de cours, il ne pourra donc pas exproprier les minoritaires n'ayant pas fait jouer cette garantie, mais il pourra demander la radiation de la cote de Diwan. La société deviendra alors privée, mais avec des actionnaires résiduels. **Pour David Salabi, il s'agit là d'un vrai inconvénient, mais chez France Télécom, on relativise.** D'une part, l'actionnariat de Diwan est peu éclaté et, d'autre part, Diwan continuera d'exister en tant qu'entité juridique comme filiale d'Orange Business Services. L'existence d'un actionnariat résiduel n'est donc pas une entrave à l'opération.

R. G.